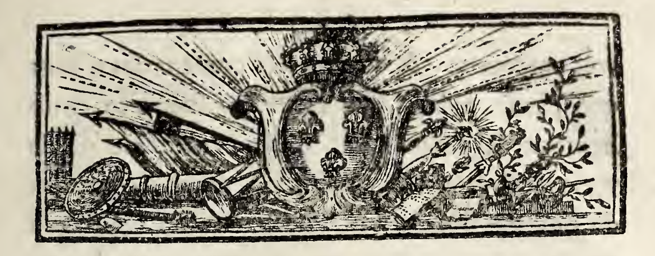


MÉMOIRE
DE
M. NECKER.

J'AI servi le Roi pendant cinq années avec un zèle auquel je n'ai jamais connu de bornes; les devoirs que je m'étois imposés étoient l'unique objet de mes inquiétudes; & les intérêts de l'Etat, devenus ma passion, occupoient toutes les facultés de mon esprit & de ma pensée. Contraint à me retirer par une réunion de circonstances singulieres, j'ai consacré mes forces à composer un ouvrage pénible & dont il me semble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaisir qu'une partie des idées d'administration qui m'avoient été si cheres, formoient la base des projets qui devoient être soumis à l'assemblée des Notables, & je rendois hommage aux vues bienfaisantes de SA MAJESTÉ. Enfin, satisfait de la carriere que j'a-

vois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la chose publique; je vivois heureux & paisible; & occupé, comme on le verra peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma situation, lorsque tout-à-coup je me suis vu attaqué, ou pour mieux dire assailli, de la maniere la plus injuste & la plus étrange. M. de Calonne, jugeant à propos de placer à une distance éloignée les causes de l'état présent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il se fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un discours répandu maintenant par toute l'Europe, que le *Compte rendu* à SA MAJESTÉ en 1781, étoit si extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédent présenté par ce compte, il y avoit à la même époque un *déficit* immense. Je doute, que jamais, non jamais, il y ait eu une assertion publique aussi légérement hasardée; & ce qui doit paroître également surprenant, c'est le refus constant qu'a fait M. de Calonne de s'éclairer, quand il en étoit encore temps; c'est la crainte qu'il a montrée d'appercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique

la correſpondance que j'ai eue avec M. de Calonne, peu de temps avant l'aſſemblée des Notables.

Lettre de M. Necker à M. de Calonne.

Du 29 Janvier 1787.

« Le bruit s'étant répandu, Monſieur, que dans » votre diſcours à l'aſſemblée des Notables vous » aviez intention d'accuſer d'inexactitude tous les » comptes qui ont été donnés au Roi de l'état de » ſes finances, inculpation qui comprendroit né- » ceſſairement celui que j'ai rendu à SA MAJESTÉ » en 1781, je témoignai ſur le champ à M. le » Maréchal de Caſtries, l'impreſſion que je de- » vois reſſentir d'une ſemblable inſinuation, & » je priai ce Miniſtre de vous demander ſi ce » bruit avoit quelque fondement; votre réponſe, » Monſieur, telle que M. de Caſtries me l'a » rendue, me laiſſant dans l'incertitude, & les » mêmes diſcours ſe renouvelant, je crois de » mon devoir & de mon honneur de vous con- » firmer par écrit ce que M. le Maréchal de » Caſtries vous a déjà dit de ma part : c'eſt » qu'ayant donné l'attention la plus ſcrupuleuſe à » la confection du Compte que j'ai rendu au Roi » en 1781, je le tiens pour parfaitement juſte; » & comme j'ai raſſemblé, dans le temps, les

» pieces justificatives de tous les articles qui en
» étoient susceptibles, je me trouve heureusement
» en état de prêter à la vérité toute sa force. Je
» crois donc, Monsieur, être en droit de vous
» demander, ou de n'altérer d'aucune maniere
» la confiance due à l'exactitude de ce Compte,
» ou d'éclairer vos doutes en me les communi-
» quant; & je le fais avec d'autant plus d'instance,
» que mon intérêt, dans cette occasion, n'est pas
» séparé des considérations générales, qui doivent
» fixer l'attention du Ministre des Finances; car
» on ne sauroit douter que la sanction accordée
» par le Roi au Compte que je lui rendis en
» 1781, ne soit d'autant plus digne de respect,
» qu'elle a été pendant long-temps la base de la
» confiance publique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P.S. » M. de Castries m'a donné connoissance,
» Monsieur, de la seule objection que vous lui
» ayiez faite; elle est bien aisée à détruire; mais
» j'attendrai, pour la discuter, de savoir de vous-
» même, Monsieur, le degré d'importance que
» vous y attachez.

RÉPONSE de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 30 Janvier 1787.

« Je ſuis étonné, Monſieur, que ce que j'ai
» répondu à M. le Maréchal de Caſtries, lorſqu'il
» m'a fait, de votre part, la même demande qui
» eſt l'objet de la lettre que votre courier vient de
» m'apporter, n'ait pas détruit l'impreſſion que
» vous ont fait des bruits qui me ſuppoſent une
» intention que je n'ai pas. Perſonne ne peut pré-
» voir ce que je dirai dans l'aſſemblée des Notables;
» mais ceux qui me connoiſſent ſavent qu'il n'eſt
» pas de mon caractere, *d'accuſer*, *d'inculper*,
» *d'altérer*...... (1) La maniere dont je me ſuis
» toujours exprimé ſur ce qui vous concerne, &
» ſur vos opérations, ne permet pas qu'on m'im-
» pute une pareille diſpoſition à votre égar. J'ai
» aſſuré M. le Maréchal de Caſtries, que je n'avois
» nulle envie d'attaquer le Compte que vous avez
» rendu au Roi en 1781, & que j'éviterois d'en
» parler. Vous voulez que, ſi j'ai des doutes je les
» éclaire en vous les communiquant, mais je n'en
» ai point : le travail que j'ai été obligé de faire m'a
» fourni des preuves inconteſtables. Le Roi ayant

(1) C'eſt dans la lettre même de M. de Calonne, que ces mots étoient ſoulignés

» voulu prendre une connoissance approfondie de
» la situation de ses finances, j'ai dû, pour rem-
» plir ses intentions, lui rendre compte du *déficit*
» annuel, de ses causes, de son origine & de ses
» progrès depuis le moment de son avénement au
» trône jusqu'à présent. J'en ai formé le tableau
» d'après les comptes effectifs de chaque année,
» qui seuls peuvent faire connoître la réalité, &
» si je n'ai pu dissimuler au Roi qu'ils ne s'accor-
» doient pas avec les états de situation qui lui
» avoient été remis à différentes époques par les
» Ministres de ses finances, loin d'accuser aucun
» d'eux d'avoir manqué de soins dans la confection
» de ces états, j'ai expliqué à SA MAJESTÉ ce qui
» rend très-difficile de faire une application juste
» & distincte des recettes & dépenses pour cha-
» que année, de former des états de situation tels
» qu'ils puissent quadrer avec les comptes effectifs
» qui se rendent postérieurement, & de présenter
» une balance exacte pour une année ordinaire.
» SA MAJESTÉ a tout vu, tout examiné, tout
» comparé ; ELLE s'est fait remettre toutes les
» pieces justificatives : & par le travail très-consi-
» dérable auquel ELLE a bien voulu se livrer,
» ELLE s'est convaincue d'avoir acquis une con-
» noissance certaine du *déficit* qui a toujours
» existé, & de celui qui existe aujourd'hui. Voilà,

» Monſieur, la marche que j'ai ſuivie, elle eſt
» ſimple, elle m'a été preſcrite par le devoir, &
» il ne s'y eſt mêlé aucun autre ſentiment. »
J'ai l'honneur d'être, &c.

Autre Lettre de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 7 Février 1787.

« J'ai différé, Monſieur, de répondre à la
» lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire
» afin de ne pas vous préſenter un nouvel objet
» d'attentions dans un temps où l'état de votre
» ſanté exigeoit tous vos ſoins.

» Je dois me contenter, Monſieur, des aſſu-
» rances que vous avez bien voulu me donner re-
» lativement à l'aſſemblée des Notables; mais je
» ne puis être indifférent à ce que vous me dites
» d'une diſcordance générale entre les états four-
» nis au Roi par tous vos prédéceſſeurs, & ceux
» que vous lui avez préſentés, puiſque cette aſſer-
» tion comprend néceſſairement le Compte que
» j'ai rendu à SA MAJESTÉ en 1781. Vous n'avez,
» Monſieur, pour arriver à la vérité, aucun moyen
» que je n'aie eû & dont je n'aie fait uſage: &
» comme j'attache un prix infini à avoir juſtement
» obtenu & la confiance du Roi & l'eſtime pu-

» blique, permettez-moi de vous confirmer la
» propoſition que je vous ai faite; ou ſi vous per-
» ſiſtez à ne vouloir point diſcuter l'exactitude
» du *Compte rendu*, je vous offre avec bien
» moins d'avantage de ſituation que vous n'avez,
» Monſieur, de diſcuter vos propres calculs; &
» je ne crains point d'aſſurer d'avance que ſi les
» baſes dont vous avez fait choix ſont juſtes, &
» ſi les dépouillemens qu'on a faits par vos ordres
» ſont exacts, les réſultats de votre travail devront
» s'accorder avec le mien. Obſervez, Monſieur,
» que c'eſt uniquement la partie de vos comptes
» relative à mon adminiſtration que je vous pro-
» poſerois de me communiquer, époque qui ne
» peut rien préſenter dont je n'aie déjà connoiſ-
» ſance.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

M. Necker n'a pas reçu de réponſe à cette lettre.

Billet de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 28 Février 1787.

« M. de Calonne, qui n'a point oublié que
» Monſieur Necker eut la bonté de lui envoyer
» un exemplaire de ſon *Compte rendu*, le jour
» qu'il parut, a l'honneur de lui adreſſer un
» exemplaire du diſcours qu'il a prononcé à l'aſ-

» ſemblée des Notables. Monſieur Necker verra » qu'il n'a dit, ainſi qu'il le lui avoit annoncé, » ſur le *déficit* des temps qui l'ont précédé, que » ce qu'il étoit forcé de dire, & qu'il n'a fait » aucune mention expreſſe du *Compte rendu.*

Je n'ai fait aucune réponſe à un billet, où par un jeu amer M. de Calonne juge à propos d'adreſſer ſon diſcours à la perſonne du monde qui doit en être la plus bleſſée, & où il ſe fait encore valoir de n'avoir pas prononcé les mots de *Compte rendu*, tandis qu'il déſigne ce Compte de la maniere la plus formelle, & l'attaque de toutes parts; mais il ſe ſouvenoit que récemment, & par la lettre dont j'ai donné copie, il avoit cherché à m'inſpirer de la confiance dans ſes intentions; & il vouloit, dans un ſi petit eſpace de temps, être d'accord avec lui-même.

Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe ſe faire aiſément l'idée de l'impreſſion que j'ai reſſentie en liſant la partie du Diſcours de M. de Calonne qui concerne le Compte public que j'ai rendu à SA MAJESTÉ, comme directeur général de ſes finances. Etre préſenté au Roi, à la Nation, à l'Europe, à la poſtérité, comme un homme qui s'eſt ſervi de la diſſimulation la plus condamnable pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée; être obligé par conſéquent de reſtituer la récompenſe de ſes

travaux, en renonçant à l'eſtime publique ; n'avoir plus été qu'un adroit politique, & s'être montré tel, non dans les ſentiers obſcurs d'une négociation où chacun ſe tient ſur ſes gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout attendre du reſpect dû à la franchiſe & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainſi par un faux culte les plus nobles de toutes les vertus..... Je frémis en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Diſcours de M. le Contrôleur-Général ; excité, retenu tour à tour par toutes ſortes de conſidérations, j'héſitois ſur le moment où je devois à tout prix publier ma défenſe, lorſque j'appris la dénonciation préciſe faite par M. de Calonne au grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi ; & animé par l'eſpérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon adminiſtration avoit été ſi outrageuſement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre ſuivante.

COPIE *de la lettre de* M. Necker *au* Roi.

Du 6 Mars 1787.

SIRE,

« Je ſupplie VOTRE MAJESTÉ de daigner lire
» la correſpondance dont je joins ici une copie ;

» VOTRE MAJESTÉ verra tout ce que j'ai fait pour » prévenir que M. de Calonne par aveuglement » ou par un mouvement de passion contre moi, » ne se rendît coupable d'une injustice éclatante, » & ne me contraignît de cette maniere à sortir » de ma vie paisible & retirée, pour me livrer à » l'agitation d'une défense publique. Tous mes » soins ont été inutiles ; M. le Contrôleur-Gé- » néral n'a pas jugé à propos de s'éclairer ; il » n'a pas jugé à propos d'entrer en aucune expli- » cation, ni avec moi, ni avec M. le Maréchal » de Castries ; & par un contraste inouï, il s'est » permis cependant d'annoncer à l'assemblée des » Notables, qu'il y avoit en 1781, époque du » *Compte rendu*, une différence immense en- » tre les revenus ordinaires & les dépenses or- » dinaires de VOTRE MAJESTÉ. M. le Contrô- » leur-Général vient de confirmer la même asser- » tion dans le grand comité qui s'est tenu chez » MONSIEUR ; & il a de plus donné à cette asser- » tion une consistance précise, en articulant que » la différence étoit de cinquante-six millions en » *déficit*.

» Je serois l'homme du monde le plus digne » de mépris, si une pareille inculpation avoit le » moindre fondement ; je dois la repousser au » péril de mon repos & de mon bonheur ; & je

» viens ſupplier humblement VOTRE MAJESTÉ de
» vouloir bien me permettre de paroître devant
» mon accuſateur public, ou à l'aſſemblée géné-
» rale des Notables, ou dans le grand comité de
» cette aſſemblée, & toujours en préſence de
» VOTRE MAJESTÉ. La ſcrupuleuſe équité du
» Roi lui perſuadera ſans doute que ma juſtifica-
» tion ve peut être enſevelie dans l'obſcurité,
» aujourd'hui que les aſſertions injurieuſes de M.
» de Calonne ſont répandues par toute l'Europe.

» Vous êtes trop éclairé, SIRE, pour accepter
» l'artificieuſe adreſſe avec laquelle M. de Calonne
» veut tout rapporter à l'examen déjà fait par
» VOTRE MAJESTÉ; car dans une matiere ſi aiſée
» à compliquer, il n'eſt perſonne dans l'univers,
» quelque exercé qu'il ſoit aux calculs, quelque
» conſommé qu'il ſoit dans les affaires, qui ait
» aucun moyen pour s'aſſurer de la vérité, toutes
» les fois que les lumieres de la contradiction ſont
» écartées. M. de Calonne, en attaquant par de
» ſimples aſſertions un compte public, appuyé de
» pièces juſtificatives, a la bonté de m'offrir pour
» iſſue les erreurs dont l'humanité eſt ſuſceptible :
» mais je n'accepte point cette retraite; je n'au-
» rois pas rougi ſi, contre ma perſuaſion, je
» m'étois trompé de trois ou quatre millions dans
» le compte des finances du plus grand Monarque

» de l'Europe : & en ſuppoſant que tel eût été le
» réſultat des recherches de M. le Contrôleur-
» Général, j'aurois avoué, ſans honte, les er-
» reurs qu'on m'auroit fait appercevoir; & j'aurois
» eu raiſon peut-être de penſer que, ſortir ainſi
» d'un examen fait avec des diſpoſitions ſi peu
» favorables, c'étoit acquérir une nouvelle preuve
» de mes ſoins & de mon attention dans la for-
» mation du Compte de 1781. Mais l'Adminiſ-
» trateur des Finances le plus ignorant & le plus
» léger, qui ſe tromperoit, non de cinquante à
» ſoixante millions, comme oſe le dire M. de
» Calonne, mais d'une ſomme infiniment moin-
» dre, ſeroit à coup ſûr un malhonnête homme.
» Je me crois ſouillé en arrêtant un moment mon
» attention ſur une ſemblable image. SIRE, je
» vous ai bien ſervi. Cependant l'amour que vous
» avez pour la juſtice, & la protection que vous
» accordez aux opprimés, ſont les ſeuls titres en
» cet inſtant que j'invoque; je ne puis en récla-
» mer d'autres, avant d'avoir prouvé que je ne
» vous ai point trompé. Mais je l'eſpere, SIRE,
» je me montrerai digne de la confiance dont
» vous m'avez honoré, & digne encore de faire
» hommage à VOTRE MAJESTÉ de mon entier
» dévouement, de ma vénération & de mon
» reſpect. »

Le Roi n'a pas jugé à propos d'hadérer à ma demande ; mais pénétré de l'étendue de ſa bonté & de ſa juſtice, je me ſoumets avec confiance à l'obligation indiſpenſable qui m'eſt impoſée par l'honneur & la vérité. Sans doute il eſt malheureux pour moi de n'avoir pour armes défenſives que des explications arides, & qui n'ont par elles-mêmes aucune eſpece d'attrait ; mais j'oſe attendre du ſentiment de bienveillance dont j'ai été honoré, qu'on ne refuſera point de les lire. M. de Calonne a eu plus d'avantages : quelques lignes dénuées de preuves, mais écrites d'un ton poſitif, quelques lignes propres à être entendues par tout le monde, ont ſuffi pour remplir ſon but. Ah ! qu'il ſoit content, car malgré tous mes efforts, malgré les démonſtrations que je vais préſenter, il reſtera toujours quelques traces de la tache dont il a cherché à me ſouiller. Ce n'eſt pas dans un ouvrage obſcur, ce n'eſt pas dans un écrit anonime qu'il a parlé, c'eſt au pied du trône qu'il s'eſt fait entendre ; c'eſt au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt univerſel, qu'il a placé ſes accuſations ; c'eſt avec tous les ſecours que donne l'autorité, qu'il les a répandues ; & ce mémoire de chiffres & de calculs, ce mémoire d'un homme aujourd'hui perdu dans la foule, ne répandra qu'un jour lent ſur la vérité, ne fixera que partiellement l'atten-

tion. Telle eſt la fatalité attachée à de certaines ſituations ; telle eſt la ſupériorité étonnante aſſurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de torts quand il n'eſt pas juſte, quand il attaque légérement les réputations, quand il ſe ſert de ſa force pour nuire & pour décevoir ! Déjà l'on entend dire à quelques perſonnes : Que nous font tous ces débats ? Quels rapports ont-ils avec nos intérêts préſens ? Le paſſé eſt paſſé, & rien n'eſt plus indifférent pour la nation, que de déterminer lequel de M. de Calonne ou de M. Necker a eu tort ou raiſon ; la queſtion ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une ſemblable controverſe.

Je conviens que l'honneur & le repos d'un particuler ſont peu de choſe au milieu de ce mouvement tumultueux qui entraîne tous les eſprits ; mais je ſais auſſi que s'il eſt des hommes qu'il faut toujours amuſer ou ſervir pour exciter leur attention, il en eſt d'autres, & de la plus noble eſpece, qui étendent plus loin leur intérêt ; & c'eſt à eux que je m'adreſſe avec confiance. D'ailleurs, qu'il me ſoit permis de le dire, ce n'eſt pas ici ſeulement la cauſe d'un ſimple citoyen que je préſente ; il eſt facile, avec un peu de réflexion, de découvrir au-delà diverſes conſidérations qui tiennent peut-être de près à l'ordre genéral & à l'intérêt

commun de la ſociété. Et déjà, ſans doute, c'eſt une choſe publique que de chercher à conſerver les avantages éminens qu'on peut tirer dans tous les temps de la notoriété de l'Etat des finances, en montrant qu'il exiſte des moyens de fonder une juſte confiance dans cette précieuſe communication du Souverain, & en prouvant évidemment que la foi accordée en France aux vérités du Compte de 1781, n'étoit ni vaine, ni aveugle, ni erronée. C'eſt encore peut-être une choſe publique, que de s'aſſocier à la défenſe d'un homme, qui a bien mérité de l'Etat, afin de ſoûtenir le courage de tous les Adminiſtrateurs honnêtes & vertueux; c'eſt une choſe publique, que de les détourner ainſi, de chercher des appuis dans la reconnoiſſance des particuliers plutôt que dans l'approbation générale; c'eſt une choſe publique, que de ſe ranger autour de la vérité & de la raiſon, ces deux grands ſoutiens de tous les hommes dans la plupart des ſituations de la vie; enfin, c'eſt une choſe publique, d'empêcher de toutes ſes forces que l'eſtime d'une nation ne puiſſe jamais être un jouet entre les mains de perſonne.

J'entre maintenant dans mon ſujet; & je promets de ne rien négliger pour abréger par de la

méthode, les explications que je ſuis contraint de donner.

Rappelons d'abord le raiſonnement de M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a préſenté dans ſon diſcours à l'aſſemblée des Notables.

Le *déficit* en 1776, dit M. de Calonne, avoit été eſtimé de trente-ſept millions par *celui même* qui peu de temps après fut chargé de la Direction des Finances.

Depuis cette date juſques au mois de Mai 1781, époque de la retraite de M. de Necker, le Roi a emprunté quatre cents quarante millions, dont les intérêts & les rembourſemens calculés ſur le pied de neuf à dix pour cent, ont par conſéquent grévé l'Etat de plus de quarante millions de charges annuelles, tandis que les bonifications ſurvenues pendant cet intervalle n'ont balancé qu'une foible partie de cet accroiſſement de dépenſes.

Enfin M. de Calonne, dans le grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi, a évalué ces bonifications de ſeize à dix-ſept millions; & il a conclu que le *déficit*, à l'époque de ma retraite, étoit de cinquante-ſix millions. C'eſt quatre millions de moins qu'il n'étoit fondé à dire, en partant des baſes qu'il avoit poſées. Il a ajouté, il eſt vrai, qu'en faiſant ſes calculs d'une maniere différente, & dont il a gardé le ſecret, le *déficit*,

à la même époque, ſe trouvoit être de ſoixante-dix à ſoixante-onze millions.

Prenons donc ſoixante millions pour réſultat; c'en eſt aſſez pour ma confuſion, puiſque le Compte que j'ai rendu au Roi en 1781, annonce un excédent d'environ dix millions, lequel a été balancé par les emprunts viagers faits immédiatement après & encore ſous mon miniſtere : en ſorte qu'à l'époque de ma retraite, les recettes & les dépenſes ordinaires devoient ſe trouver au niveau.

Il y a donc une différence de ſoixante millions entre les calculs de M. de Calonne & les miens, & l'un de nous deux a un grand tort.

La queſtion ainſi préſentée dans toute ſon évidence, reprenons, pour l'éclairer, les trois baſes de ſon raiſonnement.

1°. Le déficit de trente-ſept millions du temps de M. de Clugny.

2°. Les quarante millions de charges annuelles réſultants des emprunts faits ſous mon adminiſtration.

3°. Les ſeize à dix-ſept millions de bonifications ſurvenues dans l'état des finances pendant le même intervalle.

SUR LE DÉFICIT *du temps de M. de Clugny.*

Ce *déficit*, ſi l'on en croit M. de Calonne, a été eſtimé par moi-même de trente-ſept millions, & cette conſéquence eſt tirée d'un mémoire que

je fis en Juillet 1776, fur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'eft-ce pas d'abord une marche bifarre, que de refufer pour guide un Compte rendu au Roi après plufieurs années d'adminiftration, & appuyé de pieces juftificatives, & d'adopter par préférence un mémoire compofé avant mon entrée dans le miniftere, & formé fans autre fecours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoiffance ? Mais enfin, ce mémoire d'où M. le Contrôleur Général veut tirer des inductions favorables à fon plan d'attaque, il falloit au moins en donner une jufte idée : M. de Calonne n'a pas jugé à propos de le faire, & je dois montrer d'abord par quel traveftiffement il préfente le réfultat de ce mémoire d'une maniere abfolument contraire à fon véritable fens. On jugera de la vérité de cette obfervation, en lifant feulement le petit extrait fuivant :

« L'état des dépenfes & des revenus de Sa » Majesté que j'ai fous les yeux, fait monter le » *déficit* annuel à vingt-quatre millions. »

Voilà d'abord les propres termes du mémoire. J'ajoute enfuite trois millions à un article de dépenfes, par des motifs relatifs aux circonftances, & j'éleve ainfi le déficit de vingt-quatre à vingt-fept millions.

Je vais plus loin encore, & c'eſt ici qu'on voit paroître la ſomme de trente-ſept millions citée par M. de Calonne; mais il eſt néceſſaire, en cette occaſion, que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire.

« La néceſſité de pourvoir à ce *déficit* (de 27 » millions) eſt ſi évidente, qu'on eſt diſpenſé » d'inſiſter ſur une telle propoſition. Nulle con- » fiance, nulle amélioration importante, nul ſou- » lagement pour les peuples, nulle force publique » ne peuvent exiſter ou ſe maintenir ſans ce préa- » lable; & au bout de quatorze ans de paix, il » n'y a pas de temps à perdre pour s'en occuper » ſérieuſement; car ſi la guerre ſurvenoit avant » que le crédit fût rétabli, on ſe verroit contraint » ou d'accabler le peuple par des impôts, ou » d'enlever aux citoyens leurs propriétés, en ré- » duiſant les intérêts, & l'on regretteroit amere- » ment de ne s'être pas préparé pendant la paix » les moyens de ſe procurer des ſecours extraor- » dinaires, ſans convulſions & ſans injuſtice.

» Mais pour atteindre à ce bien, il ne ſuffit pas » de pourvoir au déficit annuel; il faut s'arranger » pour avoir un excédent, puiſque c'eſt à ce prix » qu'on pourra dans un an donner quelque ſigne » d'aiſance, & ſe procurer enfin l'étendue de

» crédit que la France mérite & qui lui eſt ſi
» néceſſaire.

» Je fixerai cet excédent à dix millions ; c'eſt
» donc trente-ſept millions & non vingt-ſept qu'il
» faut trouver, ſoit par la recette, ſoit par la dé-
» penſe , & cela ſans augmenter les impôts, ſans
» être injuſte envers perſonne , ſans exiger inuti-
» lement de trop grands retranchemens de dépen-
» ſes , ſans aliéner les Domaines , ou introduire
» d'autres nouveautés qui occaſionneroient des
» débats avec les Parlemens, & ſans pouvoir
» s'aider encore dans ce moment des économies
» multipliées , que le temps & le crédit peuvent
» ſeuls faire naître, ainſi que nous aurons occaſion
» de l'expliquer.

» Ces conditions néceſſaires à remplir doivent
» effrayer ; mais il me ſemble qu'en étudiant da-
» vantage l'état des Finances, il eſt d'autant plus
» permis de reprendre courage , que le *déficit*
» s'évanouit en quelque maniere de lui-même, &
» qu'on n'apperçoit le beſoin que des ſecours les
» plus faciles : on va le reconnoître par le récen-
» ſement ſuivant.

» Détail des objets qui rempliront le *deficit* de
» vingt-ſept millions , & les dix millions d'excé-
» dent néceſſaires ; en tout trente-ſept millions.

» Je les diviſerai en quatre claſſes :

» La premiere, ſera composée des bonifications » qui auront lieu d'elles-mêmes & qu'on ne peut » empêcher, elles ſe monteront à ſeize millions » ſix cents mille livres.

» La seconde, des bonifications qui n'exigent » qu'un eſprit d'ordre un peu ſuivi, elles ſe mon- » teront à douze millions trois cents mille livres.

» La troiſieme, des bonifications qui dépen- » dront des arrangemens de finance les plus ſim- » ples & les plus faciles, elles ſe monteront à » cinq millions cinq cents mille livres.

» La quatrieme, des bonifications qui exigent » une conciliation avec les autres départemens, » elles ſe monteront à trois millions ſept cents » mille livres ».

A la ſuite de cette diviſion, l'on trouve les détails de tous les objets appartenans à chaque claſſe; mais je retranche ces détails, parce qu'ils paroîtroient, dans cet inſtant, entierement faſtidieux : il n'eſt rien de moins intéreſſant que des calculs, les uns réels, les autres hypothétiques, quelques-uns erronés faute d'expérience, & tous applicables à un temps éloigné.

L'extrait cependant qu'on vient de préſenter, ſuffit pour démontrer tout ce qu'il y a d'inconce- vable dans l'aſſertion de M. de Calonne.

Le Compte de M. de Clugny n'annonçoit

qu'une différence de vingt-quatre millions entre les revenus ordinaires & les dépenſes ordinaires.

M. de Calonne ſe tait là-deſſus.

C'eſt moi qui, en conſidérant ce compte, élevai fictivement la différence à trente-ſept millions, pour compoſer un ſuperflu que je croyois néceſſaire à un ſyſtême de rembourſement & de crédit.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

Enfin, immédiatement après avoir prononcé cette ſomme de trente-ſept millions, j'indiquois les moyens propres à la balancer, moyens qui naiſſoient en partie de la fin prochaine de pluſieurs rembourſemens.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

On auroit peine à ſe perſuader une telle diſtraction, ſi je n'en donnois pas la preuve, ſi le mémoire tombé entre les mains de M. le Contrôleur-Général, & dont j'ai gardé copie, ne dépoſoit pas de cette vérité.

Il n'eſt pas indifférent de remarquer ici, que M. de Calonne avoit dit un mot à M. le Maréchal de Caſtries d'un prétendu *déficit* de trente-ſept millions conſtaté par un mémoire de ma main, & ce propos fut le motif du *Poſt-Scriptum* mis au bas de ma premiere lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponſe à

cet article de ma lettre, je crus qu'il avoit renoncé à une objection si dénuée de fondement; mais je vois au contraire que son silence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de se priver du moyen d'attaque, & de perdre un appui nécessaire à ses argumens contre le *Compte rendu*.

Je m'étois expliqué de la maniere du monde la plus exacte sur les états fournis par M. de Clugny, lorsque dans le Compte public de 1781, je m'exprimois en ces termes :

« Le dernier état, mis sous les yeux de VOTRE » MAJESTÉ par M. de Clugny, annonçoit un » *déficit* de vingt-quatre millions de la recette à » la dépense ordinaire. Cet état me purut susceptible de plusieurs observations, que je mis » dans le temps sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ; mais je crois inutile d'entrer de nouveau dans cette discussion, & je réserverai les » détails pour développer, comme je ferai bientôt, la situation présente de vos finances. »

SUR L'ACCROISSEMENT DES CHARGES annuelles, depuis le compte de M. de Clugny jusques à la retraite de M. Necker.

Depuis 1776 *jusques au mois de Mai* 1781,

les besoins de la guerre, dit M. le Contrôleur-Général, *ont fait emprunter quatre cents quarante millions; & la dépense qui a résulté nécessairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter sur le pied de neuf à dix pour cent, soit comme viagers, soit eu égard aux remboursemens, s'est élevée à plus de quarante millions par an.*

Ce sont les propres termes du discours.

M. de Calonne, en cette occasion, se trompe au désavantage du systême de contradiction qu'il éleve contre le *Compte rendu*; & la bonne foi exige que je l'en avertisse. Les emprunts, sous mon administration, se sont montés à quatre-vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroissement sur les anticipations qui sont bien un véritable emprunt (1).

Mais M. de Calonne se méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent l'augmentation de dépense due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois hui-

(1) On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laissai le Trésor royal dans un tel état d'abondance, que les ressources relatives à mon administration ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là & au commencement de la derniere campagne en 1782 : je m'en rapporte sur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

tiemes pour cent, en réunissant néanmoins ensemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers & les remboursemens annuels.

Rapprochant maintenant cette quotité de huit & trois huitiemes d'un capital de cinq cents trente millions, au lieu de quatre cents quarante cités par M. le Contrôleur-Général, le résultat est quarante-quatre millions quatre cents mille livres; & pour simplifier les calculs, je dirai quarante-cinq millions. C'est cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne; mais en développant moi-même son plan d'attaque, je ne dois pas profiter de ses erreurs.

Sur les améliorations survenues depuis le compte de M. de Clugny en Juillet 1776, jusques à la retraite de M. Necker en Mai 1781.

Quoi donc, me dira-t-on, si le *déficit*, du temps de M. de Clugny, doit être estimé de vingt-quatre millions, si les accroissemens des charges résultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions; voilà, de votre propre aveu, soixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations survenues dans le cours de votre ministere; & ces améliorations, M. de Calonne les

évalue de ſeize à dix-ſept millions; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laiſſer voir un *déficit* de plus de cinquante millions à l'époque de votre retraite.

Telle ſeroit en effet la conſéquence que l'on ſeroit en droit de tirer, ſi, depuis le Compte de M. de Clugny juſques à l'époque du *Compte rendu*, les améliorations dans l'état des finances de SA MAJESTÉ ne s'élevoient qu'à ſeize ou dix-ſept millions.

Mais ſi dans cette derniere allégation M. de Calonne ſe trompoit de ſoixante à ſoixante & dix millions, que deviendroient ſes raiſonnemens, & quel jugement porteroit-on de ſes aſſertions? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations fixées par M. de Calonne à une ſi modique ſomme. Je ſuis obligé de le faire, en grande partie, de mémoire; ainſi je ne puis répondre de la préciſion exacte de chaque article; mais l'excédent que préſente le réſultat ſuffira pour couvrir quelques erreurs s'il m'en échappe.



NOTE ABRÉGÉE des différentes améliorations ſurvenues dans les finances du Roi, depuis l'époque du Compte de M. de Clugny en Juillet 1776, juſques à l'époque du Compte public rendu à SA MAJESTÉ par M. Necker en Janvier 1781.

N°. 1. On avoit compris dans le compte de M. de Clugny (1) *quatre millions deux cents mille livres*, pour rembourſement de la partie des anciennes reſcriptions ſuſpendues, appartenant aux Receveurs-Généraux; & ces rembourſemens ont été entierement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même obſervation à l'égard de *dix-huit cents mille livres* deſtinées au rembourſement d'anciens capitaux de rentes ſur les tailles.

3. La même obſervation à l'égard de *onze cents mille livres* pour l'année double ſur les penſions de quatre cents livres, que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencemens de mon adminiſtration.

(1) Quand je parle du compte de M. de Clugny, c'eſt toujours l'état des recettes & des dépenſes fixes & annuelles que je cite.

4. Quelques autres rembourſemens portés dans le même Compte, formant enſemble environ *quinze cents mille livres*, ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je propoſai à SA MAJESTÉ la ſuppreſſion de diverſes Régies des Aides, ſous le nom d'*Hypotheques*, de *Droits réunis*, d'*Octrois municipaux*, des *Quatre membres de la Flandre*, &c. La réunion de ces régies à une ſeule adminiſtration, la diminution du nombre des intéreſſés & des régiſſeurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des crouppes, & la ſuppreſſion des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à-peu-près dans le même temps, produiſirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi d'environ *trois millions*.

6. La grande opération faite en 1780, pour diviſer la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en aſſignant à chacune les parties analogues à la même adminiſtration, diſpoſition propre à opérer une diminution dans les frais, la ſuppreſſion des crouppes, l'extinction de quelques franchiſes abuſives, la diſtribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac en échange d'une plus grande quantité de ſel, une diſpoſition annoncée, & effectuée enſuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale,

la diminution du nombre des Fermiers-Généraux, la fixation modérée de leur traitement, la réduction de l'intérêt de leurs fonds d'avance; & par-dessus tout, l'accroissement naturel du produit des différens droits; toutes ces circonstances donnerent lieu à une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions sept cents mille livres.*

7. La part réservée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes fermiers & régisseurs, fut portée dans le *Compte rendu* à la modique somme de *douze cents mille livres*; parce que je ne voulois faire mention dans ce Compte que de l'accroissement de 1781.

Nota. *La part du Roi a été beaucoup plus forte dès cette année-là.*

8. La suppression des Receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, sous le nom de *prompt paiement*, la suppression de divers Trésoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conservés, environ *trois millions cinq cents mille livres.*

Nota. Cette somme est indépendante du bénéfice provenant de la cessation de plusieurs jouissances de fonds hors des mains du Roi.

9. L'imposition pour les Fourrages, les Etapes, les Convois militaires, la Maréchaussée &

les Garde-côtes étant inférieure à ces dépenses au commencement de la guerre, cette disproportion donna lieu à un supplément, qui, joint à un petit accroissement de capitation, produisit une augmentation de revenu de *trois millions cinq cents mille livres.*

10. Le bail de postes passé sous M. de Clugny, sa mutation ensuite dans une Régie, la diminution du nombre des Administrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réservée au Roi dans l'accroissement des Produits, & la réunion de la petite poste à la grande ; toutes ces circonstances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cents mille livres.*

11. On avoit mis en dépense annuelle, dans le compte de M. de Clugny, *sept millions deux cents mille livres* pour payer quelques objets en retard, & principalement des pensions & des gratifications annuelles arréragées. Un pareil article de dépense pouvoit être réel & convenable dans un temps où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces paiemens ; chacun alors sollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir : mais la réunion de toutes les graces dans un seul brevet, l'assignation de leur paiement sur une seule caisse, l'ordre positif établi pour les paiemens, sans imposer aux pen-

ſionnaires la néceſſité de ſolliciter tous les ans une ordonnance ; ces diverſes diſpoſitions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale, & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe & ſans faveur ni protection, une année chaque année, les penſionnaires ont été contens ; & conformément aux ordres de SA MAJESTÉ, je me ſuis refuſé d'une maniere abſolue à toute demande ſur les années arriérées, excepté à la mort du penſionnaire ; & cette partie d'arrérages ne formant tous les ans qu'une ſomme modique, elle étoit portée ſur l'état général des penſions eſtimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu*. Enfin la partie de cet article de ſept millions deux cents mille livres, qui étoit applicable à d'autres objets que les penſions, ne devoit plus avoir lieu, lorſque les déciſions données ſur pluſieurs vieilles créances, les liquidations faites dans la Maiſon du Roi, & les arrangemens exacts & réguliers, pris pour le paiement des dépenſes courantes, avoient enfin écarté preſque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des Vingtiemes, ont produit dans les pays d'élection une augmentation de revenu d'environ *dix-huit cents mille livres*.

N°. 13. L'accroiſſement d'abonnement demandé en conſéquence aux Pays d'Etats, aux Princes du ſang,

ſang, au Clergé des frontieres à l'Ordre de Malthe, environ *neuf cents mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations ſur les vingtièmes avec trop de facilité, & la faveur & les ſollicitations déterminoient ſouvent ces remiſes; une ſévère impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué ſucceſſivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cent mille livres.*

15. Il eſt réſulté du cours naturel des choſes & d'une adminiſtration attentive, un accroiſſement progreſſif dans les Vingtiemes des maiſons de Paris. La capitation, ſur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie, a auſſi produit des augmentations; j'évalue l'enſemble de ces articles de *ſix à ſept cents mille livres.*

16. La régie des poudres nouvellement établie par M. Turgot, ſur des principes fort économiques, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du Compte de M. de Cluny, & cet article de revenu n'étoit point porté dans ſes états. La même régie a fait de grands progrès pendant mon adminiſtration; & les divers établiſſemens pour la formation du ſalpêtre ont eu tant de ſuccès, que l'on n'a plus beſoin de s'approviſionner

de cette denrée dans les pays étrangers. Il eſt ainſi réſulté de l'effet du temps, de l'influence d'une bonne adminiſtration, & d'une petite augmentation ſur le prix de la poudre de chaſſe, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cents mille livres*.

17. La fabrication des Monnoies ne rapportoit preſque rien du temps de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé ſous le nom de *ſur-achat* à différentes perſonnes : je n'ai jamais conſenti à aucune faveur ſemblable ; & comme on ne devroit jamais en accorder, j'ai paſſé ce revenu dans le *Compte rendu*, déduction faite de quelques charges, *à cinq cents mille livres*.

18. Les loteries avoient été réunies à une ſeule adminiſtration ſous M. de Clugny, mais il n'en étoit point encore queſtion dans ſon Compte du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries fut augmenté par les changemens eſſentiels faits ſous le même miniſtre dans les formes de la loterie de l'Ecole royale militaire ; cependant on avoit admis, dans cette adminiſtration, un trop grand nombre de régiſſeurs ; leurs bénéfices avoient été réglés d'une maniere infiniment onéreuſe au Roi, & les intérêts en crouppe avoient été encore introduits dans cette affaire : toutes ces diſpoſitions & quelques autres furent changées pendant mon

adminiſtration ; & les bénéfices appartenant à SA MAJESTÉ s'étant élevés progreſſivement , ils ont formé un article de *ſept millions* dans le *Compte rendu.*

Cette ſomme ne ſeroit pas entrée en entier au tréſor royal, ſi le Roi, d'après le compte que je lui rendis (d'accord avec le Miniſtre de la guerre) de l'excellente ſituation des affaires de l'École royale Militaire, n'avoit pas approuvé que l'indemnité annuelle de deux millions aſſurée à cette maiſon, ſeroit payée en contrats à quatre pour cent ſur l'hôtel de ville : cet arrangement très-favorable au tréſor royal, a conſolidé en même temps la fortune de l'École royale militaire.

19. Le don gratuit offert par le Clergé, tous les cinq ans, n'étoit point compris dans le compte de M. de Clugny : je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de SA MAJESTÉ, & cet article fut compris *trois millions quatre cents mille liv.* dans les recettes du Compte rendu.

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortiſſement des intérêts par les rembourſemens, pendant ſix années, en comptant l'année 1781, compriſe dans le Compte rendu, ont opéré, je crois, une diminution de *neuf à dix millions* ſur les charges annuelles.

21. La ſuppreſſion d'une multitude de charges

dans la Maiſon du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par MESDAMES, la réduction ſucceſſive faite dans les menus, l'acquit de pluſieurs dettes, & quelques autres économies, ont produit un bénéfice *de deux millions à deux millions cinq cents mille livres.*

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette adminiſtration, ont été diminués d'une ſomme d'environ *trois cents mille livres.*

23. Des arrangemens pris de concert avec M. le Lieutenant-Général de Police, ont procuré, ce me ſemble, une économie dans cette adminiſtration d'environ *trois cents mille livres.*

24. Il y a eu une réduction ſucceſſive dans les dépenſes des affaires étrangeres d'environ *un million.*

25. Les droits établis ſur les Communautés, ſous le miniſtere de M. de Clugny, n'étoient point encore portés dans le Compte de Juillet 1776; ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cents mille livres*, ſomme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépenſe annuelle, dans le Compte de M. de Clugny, *quinze cents mille livres* pour acquiſitions & échanges; le Roi inſtruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant or-

donné de ne lui propoſer aucune opération ſemblable, cet objet de dépenſe n'a pu avoir lieu dans le Compte rendu.

27. L'arrangemeut pris pour les Meſſageries, ſous le miniſtere de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Clugny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie ſous mon admiſtration, l'on préſuma que ſon produit s'éleveroit à *quinze cents mille livres*; & c'eſt ainſi que cet article fut paſſé dans le Compte rendu.

C'eſt le ſeul objet de recette que j'aie porté un peu trop haut; mais on ne doit pas cependant juger du produit d'un revenu de ce genre par les commencemens, toutes les adminiſtrations ayant beſoin du temps pour ſe perfectionner.

28. La ſuppreſſion d'une Compagnie des étapes fort coûteuſe & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette adminiſtration à un petit nombre de perſonnes, la fixation modérée de leur traitement, & par-deſſus tout, de nouvelles diſpoſitions générales, adoptées pour la manutention des étapes & la direction des convois militaires, enfin, une vigilance extraordinaire de tous les détails; toutes ces circonſtances ont occaſionné ſucceſſivement une réduction dans les dépenſes, que j'eſtime à environ *douze cents mille livres*.

29. La ſuppreſſion & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou acceſſoires de la finance, la rigidité obſervée par le Roi dans la conceſſion de toutes les graces inſtantanées, un nouvel ordre établi par lui-même à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dépenſes, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, la réunion au tréſor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui ſe verſoient auparavant dans une caiſſe particuliere, établie par le feu Roi, le refus de toutes ſortes de franchiſes & de paſſeports de faveur, enfin, une grande réſerve relative aux différens objets déſignés ſous le titre de dépenſes imprévues ; je crois être modéré en évaluant le tout enſemble à une épargne d'environ *ſix millions.*

La réunion de ces vingt-neuf articles forment une ſomme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne ſuis pas ſûr d'avoir tout indiqué; mais, d'un autre côté, l'on avoit porté trop bas, dans le Compte de M. de Clugny, l'eſtimation des penſions alors diviſées dans une multitude de caiſſes, de même que les dépenſes de la Maiſon du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établiſſemens, tels que la maiſon de MADAME & celle de M. le Duc de BERRY, un petit accroiſſement dans le traitement fixe de MM. les

Intendans, les fonds deſtinés aux carrieres, diverſes fondations de bienfaiſance, &c. ont occaſionné une augmentation modique de dépenſes.

J'appliquerai à tous ces objets, à d'autres encore & aux erreurs qui ont pu m'échapper, une ſomme de quinze millions (1); & déduiſant cette ſomme de celle de quatre-vingt-quatre millions, montant des améliorations, il reſte ſoixante-neuf millions, ſomme néceſſaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au temps de M. de Clugny, & les quarante-cinq millions provenant de l'accroiſſement des charges annuelles par les emprunts faits pendant le cours de mon adminiſtration.

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que les vraiſemblances avec leſquelles M. de Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu*, n'ont aucune eſpece de fondement ?

---

(1) Je ſupprime diverſes remarques faites dans le temps ſur le compte de M. de Clugny, & deſquelles il réſultoit tantôt des augmentations & tantôt des diminutions de dépenſes, & ces compenſations faites d'un grand nombre d'articles que je paſſe ici quinze millions : je ne me ſuis point propoſé, comme je l'ai déjà dit, de préſenter un compte précis & ſuſceptible, avec juſtice, d'aucune conteſtation de détail; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations ſurvennes dans les finances du Roi depuis le compte de M. de Clugny, juſqu'à l'époque du Compte rendu, améliorations dues à différentes cauſes que j'ai toutes indiquées.

N'en est-ce pas assez pour faire voir qu'il s'est aventuré d'une étrange maniere, en voulant conclure de ces fausses vraisemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-six millions en Mai 1781, époque de ma retraite du ministere ?

N'en est-ce pas assez pour faire voir que son calcul de seize à dix-sept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre-vingt-quatre millions, est une des grandes légéretés qu'on ait jamais commise ?

On s'apperçoit à peine des améliorations qui surviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'administration publique est conduite avec ménagement, sans bruit & sans convulsion. L'on ignore même à quel degré l'on peut bonifier insensiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France, seulement en ne contrariant point la nature des choses, ou en la secondant doucement. Aussi faut-il compter parmi les grands services d'un ministre sage, tout ce qui ne peut être représenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation. Ne point dépenser ceci, ne point négliger cela, ne point se relâcher dans telles occasions, ne point consentir à de tels sacrifices, ne point se prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point.... ne point.... & toujours ne

point..... Cette ſeule regle peut accroître journellement la fortune d'un Royaume, que tant de cauſes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir ſans ceſſe. C'eſt ce qui doit entretenir l'eſpérance ; c'eſt ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas ſe mépendre à de certaines criſes, où quelquefois une ſucceſſion de fautes & d'erreurs ſemble annoncer un grand bouleverſement, tandis qu'un peu de temps, un peu de patience ou un changement de principes dans l'adminiſtration des finances réparent tout, raccommodent tout & ramenent la proſpérité. Le tableau que j'ai préſenté dans ce mémoire eſt d'une grande inſtruction en ce genre, & prête une grande force aux réflexions que je viens de faire. C'eſt au centre de toutes les connoiſſances, c'eſt à la tête des affaires, qu'un homme, en parlant d'un temps fort rapproché de ſon adminiſtration, eſtime à ſeize ou dix-ſept millions des améliorations qui ſe ſont élevées à quatre-vingt-quatre. Ce n'eſt pas, ſelon moi, l'erreur d'un miniſtre qui doit ici fixer principalement l'attention ; une mépriſe eſt toujours d'un petit intérêt général, quelle que ſoit l'élévation de celui qui la commet ; mais c'eſt une choſe importante que d'appercevoir combien doit être riche & puiſſant un pays où de ſi grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui

même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce mémoire ; j'ai détruit, je le penſe, les raiſonnemens que M. de Calonne a préſentés dans ſon diſcours & qu'il a renouvelés avec plus de préciſion au grand Comité de l'aſſemblée des Notables : mais je dois ajouter, que ce n'eſt point ſur des calculs de vraiſemblance ou d'invraiſemblance que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu ; elles repoſent eſſentiellement & ſur la réalité de chacun des articles dont ce Compte eſt compoſé, & ſur toutes les pièces juſtificatives dont il eſt accompagné. Enfin, ce qui ſera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonſtance, c'eſt la publicité donnée au Compte de 1781, par la voie de l'impreſſion, puiſque de cette maniere il a été expoſé à la plus clairvoyante de toutes les cenſures, celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particulierement connoiſſance. Le Compte rendu en paſſant à travers tous les ennemis que je m'étois faits pour le ſervice du Roi, a été, pour ainſi dire, éprouvé à la fournaiſe, & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention des gens inſtruits.

J'entends dire, mais j'ai peine à le croire, que M. le Contrôleur-Général, ou les perſonnes qui

tiennent à lui, font impreſſion ſur quelques eſprits par une objection dénuée de toute eſpece de fondement. J'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du Compte de 1781, les dettes de la guerre liquidées à la paix, & dont une partie exiſtoit peut-être à l'époque du *Compte rendu.* Les hommes verſés dans les affaires trouveront ſans doute, qu'une réponſé de ma part, à une ſemblable critique, eſt abſolument inutile; mais je la dois aux perſonnes dont la réflexion n'eſt point exercée à ces ſortes de matieres.

Il eſt néceſſaire de rappeler d'abord le but & le motif du *Compte rendu.* L'on ne s'y propoſoit point de donner au Roi un tableau ſpéculatif des diverſes dépenſes extraordinaires qui pourroient être le réſultat de la continuation de la guerre; on avoit deſſein ſeulement de préſenter à Sa Majesté l'état poſitif de ſes revenus & de ſes dépenſes ordinaires, état qui doit former en tout temps la baſe des plus importantes diſpoſitions du Gouvernement. Le Roi jugea qu'une notoriété publique de la ſituation de ſes finances, auroit une influence eſſentielle ſur le crédit; & dans un temps où la nation paroiſſoit étonnée que les beſoins de la guerre n'euſſent point encore donné lieu à l'établiſſement de nouveaux impôts, Sa Majesté crut qu'il étoit convenable de faire connoître que, par les rap-

ports exiſtans entre les revenus & les dépenſes ordinaires, il y avoit un ſuperflu propre à ſervir de gage aux emprunts néceſſaires pour la campagne de 1781.

Le Roi pour rendre cette inſtruction générale, & pour y parvenir d'une maniere conforme à ſa grandeur, ordonna ſimplement l'impreſſion du Compte qui lui avoit été préſenté par ſon Miniſtre des Finances. SA MAJESTÉ en ſe déterminant à cette publicité & en adoptant ainſi l'eſprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de reſpect : Monarque bienfaiſant, il ſe montroit tendrement craintif de mettre avant le moment de la néceſſité aucun nouvel impôt ſur ſes peuples. Prince fidelle à ſes engagemens, il vouloit prouver aux créancirs de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un ſentiment d'indifférence pour leur ſureté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau mouvement de la part d'un Souverain ! Il venoit ſe placer en quelque maniere au milieu de ſa nation pour témoigner aux différentes claſſes de la ſociété, que l'intérêt de toutes étoit également préſent à ſon cœur & à ſon eſprit ; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faiſoit aucun tort aux autres. Il diſoit à ceux qui peuvent aider l'Etat par la diſpoſition de leur fortune, aujourd'hui, vous le voyez,

je puis encore emprunter ſans qu'il ſoit néceſſaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il diſoit à ſon peuple, vous ſavez que malgré les immenſes beſoins d'une guerre diſpendieuſe, je n'ai exigé de vous aucun ſacrifice important ; & cette année encore je viens à bout de vous en affranchir : je vais continuer à ſcruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenſes ordinaires ; & ſi je ne puis plus y trouver de nouvelles reſſources, j'aurai recours alors à votre zele & à votre amour. Ah ! fût-il jamais de marche plus louable, & plus conforme à tous les principes de la raiſon & de l'équité, & ſe peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre !

Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit & le but du *Compte rendu* ainſi rappelés avec clarté, il eſt aiſé d'appercevoir qu'il eût été contraire à toute eſpece d'ordre & de regle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenſes ordinaires, l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'impoſer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le ſimple bon ſens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Aſie, il n'y eût un reſte de dettes à liquider, & ces dettes, dans tous les pays du monde, ont toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus ;

mais pendant la durée de la guerre les fonds ordinaires & extraordinaires (calculés ſur le pied de cent cinquante millions pour la marine ſeule) ſuffiſoient pour payer l'intérêt de l'avance des fourniſſeurs, ou plutôt pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils faiſoient en raiſon des termes convenus pour les paiemens. Enfin à la paix, époque de l'examen définitif de tous les comptes, ſi l'amélioration des revenus ordinaires n'eût pas offert le gage de l'emprunt néceſſaire pour une entiere liquidation, il eût fallu ſans contredit conſtituer ce gage par un impôt. Il n'y a pas d'autre maniere de procéder avec ordre en matieres de finances, il n'y a pas d'autre maniere raiſonnable de former des comptes, il n'y a pas d'autre méthode enfin pour établir cette diſtinction ſi importante entre l'état ordinaire des revenus & des dépenſes, & les beſoins extraordinaires & momentanés que la guerre ou d'autres événemens occaſionnent. Le Gouvernement & le Parlement d'Angleterre, ſi inſtruits en ce genre, & par une ancienne expérience, & par un intérêt continuel, n'ont jamais agi différemment. Les Français ont ſurement autant d'eſprit, dans tous les genres, qu'aucune autre nation ; mais les lumieres ne deviennent univerſelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le hafard a fait tomber entre mes mains un mémoire où font raffemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu*; la paffion la plus aveugle a infpiré cet ouvrage, & cependant il ne préfente que des fantômes à combattre; j'aimerois cependant à répondre aux difficultés même qui ne font pas connues du public; mais comme ce feroit abufer de fon attention que d'introduire une femblable controverfe au milieu d'une difcuffion plus importante, je la placerai dans un appendix, afin que chacun felon fon goût en prenne ou non connoiffance. Quelle adreffe, quelle tortuofité l'on emploie lorfqu'on veut nuire! & malheureufement les Comptes de Finances d'un grand Empire peuvent aifément devenir une fource de chicane & d'embroglie, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être foumifes à l'examen d'un corps national, exercé depuis longtemps à ces fortes d'affaires. Voilà pourquoi je défirerois fi vivement de paroître dans l'affemblée générale des Notables, en préfence de mon accufateur public: il étoit Miniftre du Roi, & je n'étois plus qu'un fimple citoyen; il avoit dans fa dépendance tout ce qui féduit les hommes, & j'étois fans pouvoir & fans crédit; il parle avec une facilité remarquable, & j'ai befoin de trouver l'expreffion la plus affortie à un fentiment réel &

à une opinion arrêtée. Malgré ces différences, qui ſont toutes à mon déſavantage, je me fiois à la puiſſance de la raiſon & à l'aſcendant réſervé aux ames vertueuſes & ſenſibles. Ah ! (l'on devroit bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du Compte de 1781, c'eſt le caractere de celui qui l'a rendu : mais ſous l'oppreſſion même de l'outrage, on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame ! ainſi je retiens un ſentiment de fierté, dont cependant je ſuis bien coupable.

C'eſt donc avec répugnance que j'ajouterai qu'il me feroit aiſé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu*, en citant pluſieurs aveux d'une autorité importante ; mais je ne veux faire aucun uſage d'un moyen que l'exiſtence des preuves poſitives rend abſolument ſuperflu. Je me permettrai ſeulement de rapporter un fait particulier qu'un coup d'œil ſur d'anciens papiers, vient de rappeler à ma mémoire.

Lorſque peu de temps après ma retraite le Roi établit les deux ſous pour livre, l'on inféra dans le courier de l'Europe un article où l'on paroiſſoit indiquer que cet impôt étoit néceſſaire pour ſervir de gage aux emprunts précédens.

J'écrivis ſur le champ à M. le Comte de Vergennes pour lui porter mes plaintes ; & je ne

crois

crois pas indifférent de transcrire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

« Il résulteroit de cet article (du courier de » l'Europe,) si l'on y ajoutoit foi, que ce seroit » à tort & faussement que le Roi auroit annoncé » dans tous ses Edits d'emprunts, que tant par » ses économies que par d'autres améliorations, » ses revenus ordinaires excédoient ses dépenses » ordinaires d'une somme équivalente aux nouvel- » les rentes qu'il créoit; vérité qui a été positive- » ment démontrée dans le dernier *Compte* que » j'ai rendu au Roi, & dont je portai tous les » élémens à la conférence qui se tint chez M. le » Comte de Maurepas à ce sujet, & à laquelle, » Monsieur, vous fûtes présent : ce Compte a été » rendu public, & toutes les rentes créées par » le Roi, tant perpétuelles que viageres, y sont » partie du chapitre de dépenses, ou bien sont » portées en déduction des revenus dans le pro- » duit des fermes ou des régies. Le Ministre des » Finances pourroit seul aujourd'hui contester » l'exactitude de ce Compte; il ne le fait pas, & » il ne pourroit le faire avec fondement; au con- » traire, il a publié hautement l'excellent état » dans lequel il a trouvé les Finances, & s'il avoit » eu de doutes, je me serois hâté de les lever, » ayant gardé par devers moi le double de toutes

» les preuves du *Compte rendu* ; d'ailleurs le pre-
» mier Commis des Finances qui eſt ſous ſes or-
» dres ſuffiroit ſeul pour donner tous les renſei-
» gnemens de détail qu'on pourroit déſirer. »

M. de Vergennes me fit connoître dans ſa ré-
ponſe, qu'il déſapprouvoit fort l'article du courier
de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modele
d'une rétractation convenable ; je le fis, & ce Mi-
niſtre m'écrivit qu'après avoir conféré ſur ma de-
mande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des
meſures pour faire inſérer ce que je ſouhaitois dans
le courier de l'Europe ; & en effet celui du 18 Sep-
tembre 1781, contient le paragraphe ſuivant :

« C'eſt d'après un avis erroné qu'il a été dit dans
» notre feuille du 24 Août, que les derniers im-
» pôts établis en France, avoient pour but de
» pourvoir au paiement des rentes viageres ci-de-
» vant créées, puiſqu'il y avoit été ſuffiſamment
» pourvu par les diverſes économies ou amélio-
» rations dans les Finances, ainſi que les Edits
» portant création de ces rentes l'ont annoncé. »

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une
des vérités de ce genre la plus évidemment dé-
montrée ; & c'eſt aujourd'hui la premiere fois que,
pour eſſayer de répandre des doutes, on parle
d'enchevêtrement d'exercices, de comptes effec-
tifs, d'impoſſibilité de former des états certains,

tous mots vuides de ſens pour les gens un peu au fait de cette matiere. L'enchevêtrement d'un exercice ſur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenſes ; & les comptes effectifs du tréſor royal rendus à la Chambre des Comptes étant composés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de paiemens en argent, de paiemens en contrats & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours pour connoître l'état des recettes & des dépenſes annuelles ſe livrer aux mêmes travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorſqu'on veut s'éclairer ſur la ſituation des affaires. Il peut ſurvenir tout à coup dans une année des dépenſes extraordinaires, il peut ſe trouver quelque différence dans la meſure des dépenſes ordinaires diſtinguées ſous le nom d'imprévues, mais l'étendue des revenus & des dépenſes fixes eſt auſſi bien connue au commencement d'une année qu'à ſa fin ; & en effet ſi l'on ne pouvoit obtenir une ſemblable information que dix années après le moment préſent, les Rois ſe conduiroient toujours en aveugles dans la plus importante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Parlement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenſes ordinaires pour l'année ſuivante, & l'on fonde ſur cette connoiſſance les plus graves délibérations ;

cependant une aſſemblée ſi renommée par ſes lumieres, ſait auſſi, comme nous, qu'il y a trois temps, le paſſé, le préſent & le futur.

Enfin dans le moment que M. de Calonne lui-même préſente un état des recettes & dépenſes ordinaires, état qui doit décider & de la meſure des impôts néceſſaires & des ſuretés qu'il faut procurer aux créanciers de l'Etat, par quelle ſingularité voudroit-il dénoncer comme impoſſible ce que lui-même il a fait? Réuniroit-il ſeul par un don ſingulier tout ce qui peut inſpirer de la confiance en matiere de calculs? Il ne feroit pas difficile de prouver de pluſieurs manieres qu'il a encore quelque choſe à acquérir en ce genre; mais je me ſuis impoſé le devoir de ne montrer que les mépriſes & les contradictions dont les réſultats attaquent immédiatement la foi due au *Compte rendu*.

C'eſt pour achever de remplir ce but que je demande la permiſſion de préſenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour ſur les argumens dont s'eſt ſervi M. de Calonne pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaiſon qui exiſtoit entre les états de M. de Clugny formés en Juillet 1776, & le réſultat du *Compte rendu* de 1781. Que feroit-ce, ſi je pouvois auſſi montrer le rapport qui exiſte entre ce même réſultat & l'état préſent des Finances,

tel qu'il eſt annoncé par M. de Calonne ? Ne donnerois-je pas alors une ſeconde preuve authentique de l'exactitude vraiſemblable du *Compte rendu* ; & puis-je négliger aucun des moyens propres à rendre évidente une vérité, ſi eſſentielle & au Miniſtre qui a formé ce compte, & au Souverain qui l'a revêtu de ſa ſanction, & au public qui a prêté foi à ce caractere reſpectable ?

Il faut pour remplir ma tâche que je préſente deux tableaux :

Dans l'un, je réunirai, à l'excédent de recette réſultant du compte public de 1781, toutes les augmentations de revenu annuel & toutes les diminutions de dépenſes annuelles poſtérieures à cette épopue.

Et dans le ſecond tableau, j'indiquerai les divers accroiſſemens de dépenſes & de charges annuelles ſurvenues depuis la date du compte de 1781, juſques à ce jour.

Si ce dernier tableau ſurpaſſe le premier d'une ſomme égale à-peu-près au *déficit* actuel, l'exactitude du *Compte rendu* acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet, comment pourroit-on dire qu'il y avoit à l'époque de ma retraite un *déficit* de cinquante-ſix millions, ou de telle autre ſomme qu'on jugeroit à propos d'indiquer, ſi je prouvois que le *dé-*

ficit actuel eſt égal au réſultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma ſortie du miniſtere juſques à ce jour ? Allons en avant.

Premier Tableau.

N°. 1. Excédent des revenus ordinaires ſur les dépenſes ordinaires ; ſelon le réſultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781, *dix millions deux cents mille livres.*

2. Sols pour livre établis au mois d'Août 1781, & augmentation naturelle ſur le produit de la ferme générale, de la régie des aides & de celle des domaines, *trente-cinq millions ſept cents mille livres* (1).

---

(1) Voici comment je fais ce compte :

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le compte rendu à. . . . , ... L.	126,000,000.
Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune. . . .	84,000,000.
Le Domaine d'Occident donné en régie à la ferme générale & compris maintenant dans ſon bail.	4,100,000.
Part du Roi dans les accroiſſemens, telle qu'elle avoit été portée dans le compte rendu pour l'année 1781.	1,200,000.
Total.	215,300,000.

3. Accroissement dans le produit des postes, de la loterie, le marc d'or, les parties casuelles, &c. déduction faite de quelques sacrifices à la charge du Roi, *trois à quatre millions.*

4. Je dois passer ici en accroissement fictif des recettes, tous les remboursemens mis en dépense dans le *Compte rendu*, puisque je comprendrai dans le second tableau la somme entiere des remboursemens actuels, *dix-sept millions trois cents mille livres.*

5. J'avois passé dans le *Compte rendu* trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une est éteinte & l'autre se trouve comprise dans la masse générale des remboursemens, c'est encore un article à comprendre dans ce tableau-ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viageres pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786 (celles de 1781 ayant été portées dans le *Compte rendu*) doivent être estimées entre *sept & huit millions.*

Maintenant le bail des fermes est à, . L.	150,000,000.
La régie des Domaines à.	51,000,000.
Celle des Aides à.	50,000,000.
Total.	251,000,000.

Différence en augmentation provenant des sols pour livre & de la bonification des revenus, trente-cinq millions sept cents mille livres.

7. L'intérêt des anciennes rescriptions suspendues doit être passé ici en diminution des dépenses, puisque leur capital est remboursé ; c'est *deux millions cent mille livres.*

8. Il faut passer de même l'intérêt des billets des fermes subsistant en 1781, *sept cents mille livres.*

9. Il faut déduire encore l'intérêt des anciennes actions des Indes, remboursées pendant cinq années, *deux cents mille livres.*

Récapitulation.

N°. 1. Excédent du *Compte rendu* . . . . L.	10,200,000.
2. Sols pour livres & accroissement naturel des produits	35,700,000.
3. Autres accroissemens	3,500,000.
4. Distraction des remboursemens portés au *Compte rendu*	17,300,000.
5. Distraction d'un article d'intérêts sur les loteries	3,000,000.
6. Extinctions viageres	7,500,000.
7. Intérêts des rescriptions remboursées	2,100,000.
8. *Idem* des billets des fermes remboursés	700,000.

9. *Idem* des actions des Indes, remboursées . . . . 200,000.

Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles depuis le *Compte rendu* . 80,200,000.

Nota. On n'a pas mis en compte dans ce tableau les extinctions survenues par les remboursemens des pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la somme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troisieme vingtieme ; puisqu'il est éteint, & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi, il faut considérer les fonds procurés par cet impôt comme un secours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.

SECOND TABLEAU.

Contenant les augmentations de charges depuis le Compte rendu *en* 1781.

N°. 1. Rentes viageres constituées en Février & Mars 1781, *neuf millions cinq cents mille livres.*

2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, sur le domaine de la Ville, originairement de quinze millions, & porté jusqu'à vingt, *un million.*

3. Intérêts de l'emprunt de neuf millions environ fait en Hollande, *quatre cents cinquante mille livres.*

4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté consécutivement à environ *dix-huit millions cinq cents mille livres de rente.*

5. Intérêts de l'emprunt de deux cents millions, ouvert en Décembre 1782, réduit ensuite à moitié, *trois millions.*

Il y a déjà dix-neuf millions de remboursés sur cet emprunt, ce qui le réduit à quatre-vingt & un million, lesquels à cinq pour cent feroient quatre millions cinquante mille livres; mais comme je suppose que le quart de cet emprunt a pû être payé en contrats dont les intérêts ne sont plus à la charge du Roi, je n'ai passé dans cet article que trois millions.

6. Intérêts annuels attachés à la loterie de 24 millions, établie en Avril 1783, environ *cinq cents mille livres.*

Nota. L'autre loterie du mois d'Octobre de la même année n'ayant point de coupons d'intérêt, sera comprise en entier dans les remboursemens pour rendre ce compte-ci plus distinct.

7. Intérêts de l'emprunt viager fait en Décembre 1783, *dix millions cinq cents mille livres.*

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux remboursés, *cinq millions sept cents cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-vingt millions,

fait en Décembre 1785, dont huit millions sont déjà sortis en remboursement ; c'est trois millions six cents mille livres, à quoi ajoutant huit cents mille livres de primes chaque année, c'est en tout, *quatre millions quatre cents mille livres.*

10. Intérêts des huit millions de l'emprunt susdit, sortis en remboursement, & qui seront probablement convertis en rentes viageres selon l'option laissée aux prêteurs, environ *sept cents mille livres.*

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la Ville de Paris, fait au mois de Septembre de l'année derniere, *douze cents livres.*

12. Les emprunts des pays d'Etats, depuis l'époque du Compte rendu, ont, je crois, passé les capitaux remboursés d'environ quarante millions, ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville, donnés en paiement, en indemnités ou pour d'autres motifs, depuis 1781, probablement soixante millions, & en intérêts *deux millions quatre cents mille livres.*

Nota. Je n'ai sur cet article que des notions très-incertaines.

14. La création des agens de change, *trois cents mille livres.*

15. Les fonds nouveaux fournis par les receveurs généraux des finances, les receveurs des

tailles, les nouvelles places de fermiers généraux, les anciens & nouveaux régiſſeurs des aides, des domaines & des étapes, les payeurs & contrôleurs des rentes, les receveurs généraux & particuliers de Paris, les tréſoriers de la guerre, de la marine, des bâtimens, &c. ſe montent à environ cinquante millions, & en intérêts *deux millions cinq cents mille livres.*

16. Extenſion donnée depuis quelque temps à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à ſix millions* de rente.

17. L'accroiſſement des anticipations & des emprunts à temps depuis le Compte rendu, doit être d'environ cent quatre-vingts millions, compris la derniere avance demandée aux receveurs généraux; je calculerai ces anticipations à cinq & demi pour cent, prix auquel elles peuvent être graduellement réduites, *neuf millions neuf cents mille livres.*

18. Rente aſſurée à la caiſſe d'eſcompte, *trois millions cinq cents mille livres.*

19. Les fonds deſtinés au département de la guerre ſont augmentés, je crois, d'environ *ſeize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine, en les ſuppoſant fixés à quarante-cinq millions, au lieu que dans le Compte rendu ces fonds avoient été paſſés ſur le pied habituel avant la guerre;

c'eſt-à-dire, à trente-un millions deux cents mille livres, les penſions compriſes; ce qui réduiſoit cette ſomme à vingt-neuf millions deux cents mille livres, en portant les penſions & les appointemens du tréſorier à la charge du tréſor royal, *quinze millions huit cents mille livres.*

21. Les fonds anciennement deſtinés aux ponts & chauſſées ſont, dit-on, augmentés de près de *neuf millions*, à cauſe de diverſes entrepriſes & ſur-tout à raiſon des travaux de Cherbourg, le Havre, Dunkerque & Rochefort.

22. Le doublement des charges des receveurs des tailles qui étoient déjà réunies, le rétabliſſement des receveurs généraux & des tréſoriers, le retour de leurs anciennes taxations, l'addition faite au traitement fixe des fermiers généraux & des régiſſeurs, *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers, tels que les indemnités, les échanges, les achats du domaine, l'accroiſſement dans les frais d'adminiſtration, la maiſon de M. le DAUPHIN, les ſupplémens à celle de M. le Duc de BERRY, peut-être quelques autres objets tenant à la Maiſon du Roi, les bâtimens, l'accroiſſement ſur les dépenſes appelées imprévues, enfin tout ce que j'ignore; je mets pour l'enſemble de ces articles, & en grande partie par ſimple ſuppoſition, environ *quinze millions.*

24. Les rembourſemens, ſelon la table annéxée à l'Edit d'amortiſſement d'Août 1784, devroient ſe monter cette année à quarante millions quatre cents dix mille dix-huit livres ; & comme les anciennes reſcriptions (article de trois millions) ont été entierement rembourſées depuis cette époque, la ſomme énoncée ci-deſſus ſeroit réduite à environ trente-ſept millions quatre cents mille livres ; mais, d'un autre côté, l'emprunt de cent vingt-cinq millions, poſtérieur à l'établiſſement de la caiſſe d'amortiſſement, donne lieu cette année à un rembourſement de cinq millions ſept cents cinquante mille livres ; & ajoutant à cette ſomme un million, peut-être, pour le rembourſement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout que quarante-quatre millions de rembourſemens obligés ; mais puiſqu'on doit conclure d'une notification donnée par M. le Contrôleur Général aux bureaux des Notables que ces rembourſemens s'élevent à *cinquante millions* ; c'eſt ainſi que je paſſerai cet article.

Récapitulation.

N°. 1. Viagers de Février & Mars 1781. . . . . L.	9,500,000.
2. Emprunt de la ville de Paris, Octobre 1781.	1,000,000.

3. Emprunt de Hollande. . . .	450,000.
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782.	18,500,000.
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782.	3,000,000.
6. Loterie d'Avril 1783. . . .	500,000.
7. Emprunt viager, fait en Décembre 1783.	10,500,000.
8. Emprunt de cent-vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784.	5,750,000.
9. Emprunt de quatre-vingts millions, fait en Décembre 1785.	4,400,000.
10. Viager émanant dudit emprunt	700,000.
11. Emprunt de trente millions fait par la ville de Paris, en Septembre 1786.	1,200,000.
12. Emprunt des pays d'Etats. .	2,000,000.
13. Contrats à quatre pour cent.	2,400,000.
14. Agens de change.	300,000.
15. Fonds nouveaux fournis par les receveurs, tréforiers, &c. &c.	2,500,000.
16. Augmentation fur le viager, de l'Edit de Mars 1781.	5,500,000.
17. Anticipations	9,900,000
18. Rente à la caiffe d'efcompte.	3,500,000
19. Département de la guerre. .	16,000,000

20. *Idem* de la marine	15,800,000
21. *Idem* des ponts & chaussées.	9,000,000
22. Rétablissement des charges de finance, augmentation de taxations, &c.	4,500,000
23. Articles divers.	15,000,000
24. Remboursemens	50,000,000
(1) Total.	191,900,000

(1) On trouvera peut-être que les emprunts faits depuis ma retraite, réunis aux cinq cents trente millions empruntés pendant le cours de mon administration, forment un capital fort supérieur aux douze cents cinquante millions cités dans le discours de M. le Contrôleur-Général, page 20, comme le résultat général des emprunts qui ont eu lieu *depuis la fin de* 1776, *jusques à la fin de* 1786; mais il y a erreur de plus de trois cents millions dans l'énonciation de M. de Calonne, car les emprunts pendant ces dix années se sont montés à quinze cents soixante & seize millions. *Preuve.*

Emprunts sous le ministere de M. Necker.	530,000,000.
Emprunt de la ville, Octobre 1781. . . .	20,000,000.
Emprunt en Hollande.	9,000,000.
Emprunt de deux cents millions, en argent.	75,000,000.
Emprunt viager de 1782, avec ses supplémens, près de	185,000,000.
Emprunt du Clergé en 1782 & 1785 . . .	33,000,000.
Loteries de 1783	48,000,000.
Emprunt viager de Décembre 1783. . . .	100,000,000.
Emprunt de cent vingt-cinq millions, Décembre 1784.	125,000,000.
Emprunt de quatre-vingt millions, Décembre 1785.	80,000,000.
Emprunt de la ville, Septembre 1786. . .	30,000,000.

Total de ce second tableau, cent quatre-vingt-onze millions neuf cents mille livres.

D'où réduisant quatre-vingt millions deux cents mille livres :

Il devroit rester en déficit cent onze millions sept cents mille livres, & c'est à peu-près le même vide que M. de Calonne a annoncé dans sa notification aux bureaux des Notables.

Ainsi s'il avoit existé un déficit de cinquante-six millions à l'époque de ma retraite, le déficit actuel devroit être plus considérable de cette même somme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781, se réunit également & à l'état présent des Finances, & au compte de 1776.

Ce double rapport, on ne sauroit trop le répé-

Emprunt des pays d'Etats	40,000,000
Agens de change	6,000,000
Charges de finance	50,000,000
Supplément à l'emprunt viager de Mars 1781	65,000,000
Accroissement d'anticipations	180,000,000
Total	1,576,000,000

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville, donnés en paiement, ne sont pas compris dans cette somme, non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte; cette derniere opération est postérieure à l'année 1786.

ter, n'eſt point démontré avec une préciſion exacte; mais il eſt appuyé ſur des notions bien ſuffiſantes pour renverſer de fond en comble le plan d'attaque de M. de Calonne.

Il eſt vraiment extraordinaire d'avoir à ſoutenir les vérités d'un compte par des vraiſemblances; il eſt pénible d'avoir à ſe livrer au travail d'une pareille défenſe, mais il eſt heureux pour moi d'avoir ſuivi d'aſſez près les affaires, & d'en avoir aſſez bien conſervé la trace pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer, & pour retrouver les veſtiges de la vérité à travers l'obſcurité des temps, & malgré l'éloignement où je ſuis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les adminiſtrateurs, grand avertiſſement pour les engager à regarder la morale & la vérité comme le ſeul appui qui ne foiblit jamais. Combien de gens diſoient, lors *du Compte rendu* : « quand ce Compte ne ſeroit » pas exact, on devroit encore de la reconnoiſ- » ſance au Directeur des Finances d'une idée ab- » ſolument nouvelle dans un pays monarchique, » & qui a eu une influence ſi importante ſur le » crédit & ſur ſa durée. » Quel n'eût pas été mon chagrin aujourd'hui, ſi j'euſſe adopté une ſembla- ble politique ! je me trouverois ſeul en cet inſtant, & mépriſé du Roi même à qui j'aurois fait un pareil

ſacrifice de mes devoirs; mais non, je ne l'ai pas fait; mais non, en ſervant bien le Roi & l'Etat, je me ſuis aſſez reſpecté pour n'avoir laiſſé aucune priſe aux efforts de la haine. Cependant, je l'avoue, je ne prévoyois pas cette ſuite d'inimitié; je ne prévoyois pas que le prix d'un zele ſans bornes fût d'avoir à combattre contre des attaques formées au bout de pluſieurs années, & à cette diſtance où les connoiſſances de détail néceſſaires à votre défenſe ſont le plus ſouvent échappées de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que pour un peu de réputation acquiſe uniquement par l'exercice & l'amour de ſes devoirs, on fût pourſuivi ſi long-temps. Je ne prévoyois pas que pour quelques amis dont on ſeroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre caractere, on fût ſi long-temps un objet de trouble & d'inquiétude. Ah! laiſſez-moi dans l'obſcurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage; il ne me reſte plus trop de temps pour jouir du ſoir de la vie; l'amour du bien public, le dévouement dont ce ſentiment rend ſuſceptible, demeurent au fond de mon cœur; mais aucune de mes penſées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puiſſance qui vous paroiſſent ſi beaux, & mes regards ne ſe portent plus vers ce théâtre éclatant dont vous gardez, avec tant d'émotion, toutes les avenues. Ne perdez donc

point en vaines paſſions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défenſe des précieux intérêts qui vous ſont confiés : on les trouve bien courts ces momens, quand on les rapporte à une ſi grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes, ſoyez jaloux de l'eſtime de la plus généreuſe des nations, & ſoyez sûr que c'eſt par de grandes vertus, & non par de petites cenſures, qu'on peut effacer ſes rivaux.



APPENDIX.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un mémoire particulier.

Objection. On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la ferme générale; ce droit ne rapportoit pas cette somme ni près de là pendant la guerre.

Réponse. Le droit du domaine d'Occident, est l'impôt que le Roi leve à l'arrivée des denrées des colonies; eût-il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire, un résultat qui étoit l'effet du découragement des armateurs? Un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable au milieu même de la guerre; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour dix ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

Objection. Pourquoi a-t-on passé le centieme denier dans le Compte rendu à l'article des parties casuelles, puisque ce droit montant à huit cents mille livres avoit été racheté pour huit ans?

Réponse. Un droit engagé pour un temps ne peut pas être effacé entierement des revenus du Roi. Je fus embarrassé cependant sur la maniere dont il falloit présenter cet objet; & je crus saisir le point de raison en plaçant le droit du centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenses, trois cents quarante-huit mille cinq cents livres pour l'intérêt à cinq pour cent du

capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laiſſé ignorer dans le Compte rendu le parti mitoyen que j'avois adopté, & chacun a pu l'apprécier ſelon ſa maniere. A quelles miſérables chicanes il faut répondre !

Objection. Il ne devoit y avoir de don gratuit du Clergé qu'en 1785 ; pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de 3 millions quatre cents mille livres relatif à ce même don ?

Réponſe. Un don gratuit de ſeize à dix-huit millions, aſſuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi ? Un propriétaire qui couperoit ſes bois tous les cinq ans, ne pourroit-il pas préſenter ce gage à ſes créanciers ? C'eſt donc avec juſte raiſon que dans l'état des finances de SA MAJESTÉ, j'ai mis en compte le cinquieme du don gratuit du Clergé.

Objection. Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cents mille livres dans le Compte rendu, n'étoient pas eſtimés aſſez haut, puiſque cette dépenſe s'eſt élevée à deux ou trois millions de plus en 1780.

Réponſe. Je ne ſaurois diſcuter cette derniere allégation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conſerver la mémoire. Je ſuis véritablement placé dans une poſition déſavantageuſe pour la controverſe à laquelle je me livre de moi-même ; car toutes les fois que les objections ſont indirectes & ne peuvent pas être réſolues par les pieces juſtificatives du Compte rendu, je ſuis obligé pour les réfuter de recourir à des raiſonnemens & à des ſouvenirs. La négociation des anticipations pendant les premieres années de la guerre, ne coûtoit que cinq & demi pour cent, parce que j'avois contenu l'intérêt à quatre & demi pour cent, & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une com-

miſſion par année au lieu de deux, trois, & quatre que ſouvent on avoit accordé dans les temps où les bornes du crédit obligeoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée, car à chaque négociation on avoit une commiſſion d'un pour cent à bonifier. La diſtribution inconſidérée des billets du tréſorier de la marine, diſtribution faite à mon inſu, me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du tréſor royal, & alors les anticipations revinrent à ſix pour cent, la commiſſion compriſe. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix ; ainſi, pour évaluer la dépenſe ordinaire des reſcriptions dans le Compte rendu, je pris un parti mitoyen & je la fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la meſure des reſcriptions, je m'étois impoſé pour regle de ne pas m'écarter d'une ſomme de cent millions ; & lorſque l'empreſſement du public ou d'autres motifs, me forçoient quelquefois à paſſer ma limite, je ne conſidérois pas cet excédent comme une reſſource conſtante, & je tâchois de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois, avec leſquels j'étois ſeulement diſpenſé d'entretenir au tréſor royal une trop forte ſomme d'argent effectif. Il faut néceſſairement en temps de guerre uſer de tous ces moyens, ſi l'on veut ſoutenir le crédit dans une continuelle activité. Les anticipations, au moment du Compte rendu, ſe montoient à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer ; & comme les levées extraordinaires pour 1781, devoient ſurpaſſer, & ſurpaſſerent en effet de beaucoup les beſoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer ces anticipations. Il étoit donc raiſonnable de ne les comprendre dans le Compte rendu que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel, à cinq & demi pour cent, faiſoit cinq millions cinq cents mille livres. Je retrouve la

plupart de ces notes au bas de l'état justificatif dressé par le premier commis des finances chargé particulierement de cette manutention.

Objection. Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780, tandis que cette dépense devoit être de quatre millions six cents vingt-trois mille livres en 1781 ?

Réponse. L'explication qu'on demande se trouve dans le Compte rendu, article 22. Il n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les remboursemens dont la quotité n'étoit pas la même chaque année; & la loterie de 1777 devoit être entierement liquidée en 1785. Ces circonstances propres à faire naître de la confusion dans le plan du Compte de 1781, me déterminerent à évaluer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenses annuelles. Il n'est point d'article un peu mixte & hors de la regle commune, qu'on ne puisse présenter sous différentes formes; mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépense, toutes les fois qu'on indique en même-temps les motifs qui déterminent à passer cet article en compte de telle ou de telle maniere, il n'y a qu'une partialité décidée qui puisse fonder là-dessus un sujet de censure. C'étoit l'instruction des créanciers de l'État, des capitalistes & des prêteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du compte rendu; & cette instruction étoit complette toutes les fois qu'il n'y avoit rien de dissimulé ni de mystérieux dans la composition des états qui devoient régler leur opinion.

Objection. Les fonds ordinaires de la marine n'étoient pas portés assez haut.

Réponse. On a dit dans le Compte rendu, qu'on prenoit pour regle la somme destinée à ce départe-

ment avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un supplément seroit probablement nécessaire si le Roi vouloit donner à ses établissemens de marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eu précédemment; mais on a ajouté que ce supplément seroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre étoit susceptible. Etoit-il possible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu ?

Objection. Les dépenses imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions; les anciens Contrôleurs-Généraux ne passoient jamais moins de six millions pour cet article, & plusieurs les estimoient à dix.

Réponse. Ils pouvoient avoir raison & moi aussi; ce n'est même que graduellement & par la perfection de l'ordre que je me suis cru autorisé à évaluer ces dépenses à une somme modique; au reste ce n'est pas à trois millions que je les ai réduites, puisque je dis expressément dans le Compte rendu que cette somme étoit indépendante des debets & des recettes imprévues, objets de quelque importance, quand, selon le systême que j'avois adopté, l'on a soin d'entretenir le trésor royal dans une grande abondance, & qu'on le met ainsi en état de gagner plusieurs escomptes; le Roi par l'établissement d'une seule administration en remplacement des quarante-huit Receveurs-Généraux, s'étoit aussi assuré des jouissances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes Receveurs. Je dois ajouter que dans une masse considérable de dépenses composées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle, on fait toujours le service avec moins de fonds que les états exacts ne semblent exiger, & cependant c'est d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenses ont été portées dans le Compte rendu. Enfin, l'article des dépenses imprévues sur

lequel chacun croit avoir des droits, eſt le ſeul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défenſive.

Il faut encore remarquer que chaque département dans les fonds qui lui ſont aſſignés, a de quoi ſatisfaire aux dépenſes imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenſes ne ſoient du nombre de celles qui tiennent à des événemens extraordinaires; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réſervés ſans deſtination, pour de certaines parties principales; c'eſt ainſi que parmi les charges de la recette générale, qui ſe montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cents mille livres miſes à part pour des beſoins inconnus, indépendamment des ſommes employées au ſoulagement des contribuables, à des travaux de charité & à diverſes diſpoſitions variables déterminées par MM. les Intendans.

Objection. N'y auroit-il pas eu des charges de finance à rembourſer à l'époque de l'appurement définitif du compte des différens propriétaires de ces charges? Pourquoi n'en avez-vous pas fait un article dans le Compte rendu?

Réponſe. Les intérêts au denier vingt du capital des charges ſupprimées étoient paſſées en dépenſe dans le Compte rendu, article 21. Ainſi lorſqu'à meſure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourſer, le Roi en les empruntant n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il ſe ſeroit libéré; ainſi l'état des revenus & des dépenſes ordinaires ſeroit reſté dans les mêmes proportions. Je dois même obſerver que j'avois porté dans le Compte rendu l'intérêt du capital entier des charges des finances ſupprimées, quoique ſûrement une grande partie de ce capital auroit été compenſé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

Objection. N'y avoit-il pas en 1781 des dettes en arriere dans la Maison du Roi ? & celles-là, ne falloit-il pas les comprendre dans le Compte rendu ?

Réponse. Les seules dettes de ce genre non encore liquidées, concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtimens, & elles ne formoient ensemble qu'une somme d'environ vingt millions; mais c'étoit en raison du crédit onéreux exigé des fournisseurs & des entrepreneurs que les fonds destinés à ces deux départemens avoient été réglés; ainsi, à moins de nouvelles dispositions ordonnées par le Roi, le paiement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la subvention annuelle de la finance; &, en supposant qu'à la paix on eût emprunté le capital de cette dette à cinq ou six pour cent, les rapports entre les dépenses & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré un bénéfice annuel, en éteignant les dettes des autres départemens, déduction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

Objection. Les rentes sur l'hôtel de ville étoient arriérées de trois mois, il en auroit coûté vingt millions en 1781 pour les mettre au courant; pourquoi ne pas comprendre cette somme dans le Compte rendu ?

Réponse. Une telle dépense, lors même qu'elle auroit été résolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenses ordinaires, puisque c'étoit une disposition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois; & qu'il auroit fallu placer par conséquent dans le rang des dépenses extraordinaires & momentanées. Au reste, sans critiquer en aucune maniere le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriere, je ne sais si j'aurois proposé au Roi cette disposition tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle

au crédit, puiſqu'en mettant à part une pareille conſidération, j'aurois dû examiner s'il valoit mieux faire une dépenſe extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au ſoulagement des contribuables, plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qu'à des conſtructions de canaux, de priſons & d'hôpitaux, ou à d'autres objets eſſentiels d'adminiſtration. Enfin, ſoit pour compléter la réponſe à cet article, ſoit pour éloigner toute eſpece de chicane, il eſt temps de rappeler qu'à l'époque du Compte rendu, le Roi étant aſſuré de dix-huit cents cinquante mille livres d'extinctions annuelles qui auroient pu repréſenter chaque fois au denier vingt un capital de trente-ſept millions; une telle reſſource étoit ſuffiſante pour ſuppléer à quelque dépenſe extraordinaire inconnue ou incertaine à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai raſſemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans pluſieurs écrits anonymes, & toutes celles encore qui ſont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les diverſes inſtructions néceſſaires pour dreſſer un plan de chicane, & qui s'étoit adonné à cette diſcuſſion avec un ſentiment de paſſion preſque ridicule par ſon exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections ſorties de tant d'atteliers ne peut ſupporter l'épreuve de la vérité & de la raiſon.

Je finirai par une obſervation très-réelle; c'eſt qu'avec un eſprit différent on eût été tout auſſi bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, ſous le jour le plus propre à en donner une opinion avantageuſe. On m'eût dit, pourquoi eſtimer les penſions plus haut qu'elles ne ſe ſont élevées à la fin des réunions & des examens que vous aviez vous-même propoſés à SA MAJESTÉ? Pourquoi évaluer la part du Roi

dans les bénéfices des fermes & des régies à douze cents mille francs, tandis qu'elle a produit beaucoup davantage dès la premiere année ? Pourquoi ne pas faire mention de l'augmentation certaine de plusieurs autres revenus du Roi ? Pourquoi compter parmi les charges annuelles plusieurs dépenses dans les provinces ordonnées simplement pour un temps & dont le remplacement par d'autres étoit indécis ? Pourquoi mettre en dépense l'intérêt à cinq pour cent de toutes les charges des receveurs & des trésoriers supprimés, tandis qu'il étoit évident que les fonds restés entre leurs mains auroient acquitté une partie de cette dette ? Pourquoi ne pas convertir en capital les extinctions annuelles de rentes, afin d'étaler ainsi davantage la richesse de l'Etat ? Pourquoi ne faire paroître d'aucune maniere l'argent comptant du trésor royal ? Pourquoi classer les remboursemens dans le rang des dépenses ? Pourquoi comprendre sur-tout dans un tableau composé des différentes charges annuelles, la partie de ces remboursemens qui devoit cesser en peu de temps ? Pourquoi....... Pourquoi, &c. &c.

Je dois finir ici cette discussion fastidieuse ; & je puis assurer, que si elle n'avoit pas été liée naturellement à l'inculpation vague, mais inouie dont je devois me défendre, j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'ensemble du Compte rendu, que d'arrêter l'attention publique sur tant de critiques si peu importantes & si mal fondées.

FIN.

437